



Club : ASA TORNACUM , 7, rue Dubus – 7503 WILLEMEAU

TEL/FAX 069/22.97.03 – MAIL : [asa.tornacum@gmail.com](mailto:asa.tornacum@gmail.com)

N° D'ENTREPRISE : 418.458.493

## **30e COURSE DE COTE DE MONT-ST-AUBERT**

**DIMANCHE 3 AVRIL 2016**

### **REGLEMENT PARTICULIER**

Adresse des Vérifications Administratives :  
Bus de départ, Ferme Rose, 31, rue du Mont-St-Aubert à 7540 KAIN

#### **NOUVEAU :**

##### **Division « Histo-Démo » :**

Il s'agit d'une démonstration à allure libre **non chronométrée** pour véhicules mis en production ou homologués par la FIA avant le **31 décembre 1990** à minuit.

**Les candidats désireux de participer sont priés de consulter, préalablement à leur inscription, le point 4,6 du R.P. Courses de Côte / Sprints. Ils y trouveront tous les renseignements relatifs à la Division Histo-Démo.**

#### **NOUVEAU :**

##### **Division « Access » :**

Il s'agit de découvrir, à allure libre, **non chronométrée**, des parcours de courses de Côte/Sprints et d'apprendre les techniques de trajectoire, au volant de voitures d'usage quotidien, comportant au moins, deux places et strictement conformes à leur PVA belge.

**Les candidats désireux de participer sont priés de consulter, préalablement à leur inscription, le point 4,7 du R.P. Courses de Côte / Sprints. Ils y trouveront tous les renseignements relatifs à la Division Access : limitations de cylindrée, de puissance et équipements requis, etc.**

#### **I TIMING**

Lundi 29 février 2016

Publication du Règlement Particulier

Mardi 1er mars 2016

**Date de début des engagements et des paiements**

Vendredi 1er avril 2016 à 12 hrs :

**Clôture des inscriptions à droits simples (Art. 5)**

à 20 hrs :

Attribution des numéros

à 20.30 hrs :

Affichage de la liste des engagés

Dimanche 3 avril 2016 :

7.30 hrs : Ouverture des Vérifications Administratives.

7.30 hrs : Ouverture du Contrôle des Licences

8.00 hrs : Ouverture des Vérifications Techniques

8.30 hrs : Séances d'essais obligatoires

10.30 hrs : Clôture des inscriptions à droits majorés

10.30 hrs : Fermeture des Vérifications Administratives & du Contrôle des Licences

11.00 hrs : Fermeture des Vérifications Techniques

12.00 hrs : Fin des séances d'essais

12.30 hrs : Affichage de la liste des véhicules qualifiés (au bus de départ)

13.00 hrs : Début des montées officielles  
Affichage des résultats officiels : 30' après l'arrivée du dernier concurrent  
Officialisation des résultats : 30' après l'affichage officiels  
19.00 hrs : Proclamation des résultats (au chapiteau, place de l'Alouette à KAIN)

## II COMITE D'ORGANISATION

ASBL: ASA TORNACUM, 7, rue Dubus – 7506 WILLEMEAU N.E. : 418.458.493

- Président : B.DEGALLAIX
- Secrétaire : F.-X. BRUNEAU
- Trésorier : P. DEPOTTER

## III GESTION DE LA COURSE

- Directeur de course : F.-X. BRUNEAU Lic. ASAF : HT200
- Directeur(s) de course adjoint(s) : F. SOETE Lic. ASAF : HT203
- Secrétaire du meeting : J.-Y. DELCOIGNE Lic. ASAF : HT277
- Directeur de la sécurité : Lic. :
- Chargé des Relations avec les concurrents : B. DEBAENE Lic. ASAF : HT204
- Responsable du Parc des coureurs : J. SAMYN
- Bureau des calculs : ASA TORNACUM
- Chronométrage : ASA TORNACUM
- Secours médicaux : - Médecin : 2 Equipe médicale : BDA Team
- Ambulances : ParaMédicalTeamAsbl – Nombre : 2 ambulances 112 + 4 ambulanciers 112

## IV OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE PAR LE POUVOIR SPORTIF

- Commissaires sportifs ASAF Président de Collège : SEVRIN Lambert Lic. ASAF: LG419
- C.S. : VANSTEYVOORT André Lic. ASAF : BT101
- Commissaires techniques ASAF Président de Collège : D. DAELS. Lic. ASAF : NA944  
Membre : LEJEUNE R. Lic. ASAF : HT227  
Secrétaire : DEMOLDER D. Lic. ASAF : NA968
- Observateur ASAF : MATON R. Lic. ASAF : HT291
- Inspecteur- Sécurité ASAF : SEVRIN Lambert Lic. ASAF : LG419

## V PERMANENCES

- Avant et après l'épreuve :

F.X. BRUNEAU Secrétariat ASA TORNACUM : rue Dubus, 7 à 7506 WILLEMEAU tel/fax : 069/22.97.03  
mail : asa.tornacum@gmail.com

J.Y. DELCOIGNE , rue Mont Doyelle, 26 à 7912 SAINT-SAUVEUR Tel 0479/32.82.02

- Pendant l'épreuve :

J.Y DELCOIGNE , direction de course, bus, ligne de départ Tel 0479/32.82.02 – Internet :

## PARTICULARITES

### Article 1 : Définition

Le 3 avril 2016, l'épreuve OPEN dénommée COURSE DE COTE DE MONT-ST-AUBERT, comptant pour le championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la CSAP Hainaut, sera organisée conformément aux Prescriptions ASAF 2016, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

### **Tous les véhicules ouverts et fermés marqueront des points.**

Cette épreuve est organisée conformément au « Règlement Particulier Course de Côte/Sprint » (Chap. VII B des Prescriptions Sportives de l'ASAF), dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique.

## Article 2 : Parcours

- 2.1. Route de Mont-St-Aubert à 7540 KAIN
- 2.2. Longueur de la côte : 2200 mètres
- 2.3. Largeur moyenne de la route : 6 mètres
- 2.4. Départ : Ferme Rose, 31, rue du Mont-St-Aubert à 7540 KAIN
- 2.5. Arrivée : Rue du Curé à 7542 MONT-ST-AUBERT
- 2.6. Homologation : 26 JANVIER 2015

## Article 3 : Sécurité

- 3.1. Nombre de postes de commissaires de route : 13 y compris Start et FF.
- 3.2. Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque véhicule ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir s'arrêter dès que les circonstances le justifient.

## Article 4 : Véhicules

### 4.1. Véhicules admis :

Division 1 :	Classe 1	: de 0 à 1400cc
	Classe 2	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
	Classe 3	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 4	: + de 2000cc
Division 2 :	Classe 5	: de 0 à 1400cc
	Classe 6	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
	Classe 7	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 8	: + de 2000cc
Division 3 :	Classe 9	: de 0 à 1150cc
	Classe 10	: au-delà de 1150cc jusqu'à 1400cc
	Classe 11	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
	Classe 12	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 13	: + de 2000cc
Division 4 :	Classe 14	: Kart-Cross jusqu'à 650cc
	Classe 15	: de 0 à 1600cc
	Classe 16	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 17	: + de 2000cc
Division 5 :	Histo-Démo	
Division 6 :	Access.	

### **Participation autorisée à tous les véhicules ouverts ou fermés.**

- 4.2. L'échappement libre est autorisé (sauf pour la Division 1).

## Article 5 : Engagement

- 5.1. Le **bulletin d'engagement**, lisiblement complété, DEVRA parvenir uniquement par voie postale, au plus tôt le mardi 1er mars 2016 et, au plus tard, le vendredi 1er avril 2016 avant 12h., à ASA TORNACUM, 7, rue Dubus, 7506 WILLEMEAU  
N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.  
Le montant du droit d'engagement pourra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant : IBAN : BE-36-2750-1492-2281 BIC : GEBABEBB de : ASA TORNACUM avec la mention suivante : CC MSA2016 + NOM & PRENOM DU PILOTE + LA CLASSE & LA DIVISION **avant le 1er avril 2016** (Attention aux délais bancaires).  
Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.  
Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 3 avril 2016, à 10 h30. Le montant de l'inscription sera alors **majoré de 15 €**
- 5.2. Les frais d'inscription sont réduits à **90 €**, assurance comprise, si paiement bancaire **avant** le 01/04/16  
Ceux de la Division « **Histo-Démo** » se limitent à **65 € (LIC. 1J-L incl.)**, si «            »  
Ceux de la Division « **Access** » se limitent à **65 € (LIC. 1J-L incl.)** si            «            »
- 5.3. Les numéros de départ seront attribués le vendredi 1er avril, à 20 h.  
La liste des engagés sera affichée le vendredi 1er avril à 20h30, au secrétariat de l'ASA TORNACUM, 7, rue Dubus, 7506 WILLEMEAU : tél./fax 069/22.97.03.  
Chaque concurrent des Divisions 1,2,3 & 4 gardera le même numéro pour toute l'année.  
L'organisateur pourra fournir les numéros au prix de 3 € pour 2 jeux de numéros.  
Pour les divisions « Histo-Démo » & « Access », l'organisateur fournira les numéros nécessaires, au prix de 3€ pour 2 jeux de numéros.
- 5.4. **Le nombre de véhicules admis est fixé à 100.**

**ATTENTION :** Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera appliquée.

Il sera admis que, si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une des catégories (D.1,2,3 et 4 d'une part et « Histo-Démo » et/ou « Access » d'autre part) n'est pas atteint, le nombre des participants accepté dans l'autre, pourra être dépassé jusqu'à concurrence du total cumulé repris dans le Règlement Particulier approuvé par la Fédération.

## Article 6 : Vérifications administratives

6.1. Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des Licences auront lieu le

Dimanche 3 avril 2016 , au bus de départ, situé route de Mont-St-Aubert à 7540 KAIN, selon ce timing :

- Division 1 : de 7.30 hrs à 8.15 hrs + les pilotes roulant à 2 sur le même véhicule
- Division 2 : de 8.15 hrs à 9.00hrs
- Division 3 : de 9.00hrs à 9.45hrs
- Division 4 : de 9.45hrs à 10.30hrs
- Division « Histo-Démo » & « Access » : de 10.30hrs à 11.00hrs

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de 10 €.

6.2. Documents à présenter :

Licence - Permis de conduire (obligatoire) - Carte d'identité - Fiche des Vérifications techniques.

6.3. L'épreuve est ouverte aux licenciés communautaires (ASAF ou VAS).

La licence annuelle ASAF (ou VAS) ne peut être obtenue qu'auprès d'une écurie ou d'un club reconnu. L'organisation ne délivrera aucune licence annuelle, sur place.

Les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve délivreront, toutefois, des licences journalières des types « 1J-B » et « 1J-A4 », dans le respect des procédures reprises au Ch. I - RSG, art. 2.

L'épreuve étant inscrite au calendrier OPEN (E.N.P.E.A.), elle est ouverte aux licenciés nationaux belges sous le couvert de leur seule licence RACB Sport. Les licenciés étrangers porteurs d'une licence « Nationale » ou « Internationale » seront également admis au départ sous le couvert de leur seule licence étrangère, à la condition qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement.

## Article 7 : Vérifications Techniques

7.1. Les Vérifications Techniques auront lieu le dimanche 3 avril 2015 à partir de 8hrs dans le Parc des Coureurs, situé rue de Mont-St-Aubert à 7540 KAIN. Elles seront effectuées par les Commissaires Techniques désignés à l'épreuve. Ces Commissaires sont habilités à proposer au Directeur de Course et aux Commissaires Sportifs, le refus ou l'acceptation des voitures présentées.

L'organisateur prévoira **deux files** : une file pour les véhicules possédant le passeport technique et une autre pour les autres véhicules.

(N.B. : Ni le carnet jaune, ni le passeport technique, ni la carte des Vérifications Techniques, ne sont requis pour les concurrents des Divisions « Histo-Démo » & « Access »).

Les Commissaires Techniques conserveront la licence et le passeport technique(ou le carnet jaune) jusqu'à la fin de l'épreuve.

Une somme de **25 €**, pour frais administratifs, sera réclamée aux concurrents ayant omis de récupérer ces documents. Somme à virer sur le compte **BE62 0010 9159 5661 (BIC : GEBABEBB)** de l'ASAF.

7.2. Tous les véhicules engagés devront se présenter aux Vérifications Techniques le dimanche 3 avril 2016 selon le timing suivant :

- Division 1 : de 8.00 hrs à 9.00 hrs
- Division 2 : de 8.30 hrs à 10.00 hrs
- Division 3 : de 9.00 hrs à 10.30 hrs
- Division 4 : de 9.30 hrs à 11.00 hrs.
- Division « Histo-Démo » & « Access » : de 10.30hrs à 11.00hrs

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de 10 €.

7.3. Les conducteurs ou leurs représentants dûment mandatés devront rester à proximité de leur véhicule jusqu'après les Vérifications Techniques de celui-ci.

## Article 8 : Chronométrage (sauf Divisions « Histo-Démo » & « Access »)

Il se fera au 1/100<sup>e</sup> de seconde obligatoirement à l'aide de cellules et il sera doublé d'un contrôle manuel

**simultané et permanent** (deux chronos par poste).

8.1. Chronométrage avec imprimante : oui .

8.2. Liaison entre départ et arrivée : radio ou téléphone.

### Article 9 : Essais

9.1. Une séance d'entraînements pour toutes les divisions (2 montées obligatoires) aura lieu le dimanche 3 avril 2016, de 8.30 hrs à midi. (voir Règlement Particulier des Courses de Côte & sprints, Art. 9.1).

9.2. L'entraînement en dehors du timing prévu est formellement interdit et entraînerait des sanctions allant jusqu'à la mise hors - course, les droits d'engagement étant confisqués.

### Article 10 : Course

10.1. La course se déroulera en TROIS montées officielles .

10.2. **Le classement sera établi en additionnant les deux meilleurs temps.**

En cas d'égalité :

- Lorsque 3 montées officielles ont eu lieu, le meilleur temps des 2 montées comptabilisées sera pris en considération.

- Si l'égalité existe encore, le départage se fera en accordant la préséance à celui qui aura réalisé le meilleur temps dans la 1ère montée officielle, ensuite dans la 2ème et enfin dans la 3ème.

N.B.: il n'est pas obligatoire de participer aux 3 montées pour être classé.

10.3. Les départs seront donnés à partir de 13.00 hrs., le dimanche 3 avril 2016, et selon l'ordre des numéros de la liste officielle.

### Article 11: Divers

11.1. **Dans toutes les Divisions**, le pilote devra être seul à bord sous peine de mise hors course (pas de passager en « Histo-Démo » , ni en « Access »).

11.2. Le même véhicule pourra être piloté par deux pilotes, au maximum (**sauf** dans les divisions « Histo-Démo » & « Access » où les « doublons » ne sont pas acceptés).

Lorsque c'est le cas, le pilote ayant le plus petit numéro partira le premier.

11.3. L'affichage des résultats se fera : tableau au Bus de départ.

11.4. La liste des véhicules qualifiés comprenant les participants de toutes les Divisions, sera affichée à 12.30 hrs, au Bus de départ ,

rue du Mont-St-Aubert à 7540 KAIN.

11.5. La publicité proposée par l'Organisateur est obligatoire (sauf dans les divisions « Histo-Démo » & « Access »). En cas de refus, voir RTG ASAF, Art. 5.

11.6 Le parc des Coureurs est situé rue du Mont-St-Aubert à 7540 KAIN.

Les véhicules des concurrents resteront dans ce Parc jusqu'à 30 minutes après la rentrée du dernier véhicule. L'organisateur affichera cette heure de rentrée.

11.7. Il est interdit de chauffer les pneus, mécaniquement ou par contact/environnement thermique (couverture chauffante, four).

11.8. Une bâche de sol est **obligatoire** dans les parcs (Cf. Art. 3.4 du Règlement particulier des Courses de Côte et sprints).

### Article 12 : Classements

12.1. Classement GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.

12.2. Classement GENERAL pour la Division 4.

12.3. Classement par DIVISIONS.

12.4. Classement par CLASSES.

12.5. Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3 réunies.

12.6. Classement INTER-ECURIES de la Division 4.

### Article 13 : Coupes et trophées

13.1. Coupes et Trophées

-3 premiers du GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.

- 3 premiers du GENERAL de la Division 4.
- 3 premiers de chaque CLASSE.
- Inter-Ecuries des Divisions 1,2 et 3 réunies.
- Inter-Ecuries de la Division 4.
- 1<sup>ère</sup> Dame des Divisions 1,2 et 3 réunies.
- 1<sup>ère</sup> Dame de la Division 4.

13.2 Autres récompenses : 10 premiers du classement officieux des véhicules antérieurs à 1986 .

13.3. La proclamation des résultats aura lieu à 19.00 hrs, (ou deux heures maximum après la rentrée du dernier véhicule au parc des coureurs). Lieu : chapiteau, place de l'Alouette à 7540 KAIN.  
Les pilotes classés qui ne s'y présenteraient pas, perdraient le bénéfice de leur récompense.

#### Article 14 : Dispositions particulières

- 14.1. Pendant la course comme pendant les entraînements, il est strictement interdit aux conducteurs d'emprunter le parcours en sens inverse ou de stationner sur la piste.
- 14.2. En cas de panne, le conducteur devra immédiatement veiller à ce que son véhicule soit rangé sur l'accotement de façon à ce qu'il ne puisse constituer une gêne ou un danger pour les autres pilotes.
- 14.3. Tous les cas ou sujets non repris au présent Règlement sont prévus par le **Règlement Sportif Général A.S.A.F. auquel les participants sont tenus de se conformer.**
- 14.4. Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'Organisateur, en accord avec les Commissaires sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent règlement les modifications qui lui **paraîtraient nécessaires.**
- 14.5. Si l'épreuve devait être annulée, l'Organisateur ne pourrait être rendu responsable vis-à-vis des participants et ne serait tenu qu'au remboursement des frais de participation versés.
- 14.6. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur déclare avoir pris connaissance du Règlement de l'épreuve susdite et s'engage à en observer toutes les prescriptions de la façon la plus stricte, ainsi que celles stipulées dans les Prescriptions Sportives de l'ASAF.
- 14.7. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur exonère les Organisateurs et leurs représentants préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications et réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, pertes ou dommages à sa personne, à ses biens, quelle que soit la cause provenant ou résultant de son engagement ou de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d'une négligence ou d'une faute des dits Organisateurs, de leurs préposés ou de leurs représentants.
- 14.8. Publicité : voir Règlement Technique Général ASAF, Art. 5.
- 14.9. En vue de couvrir sa propre responsabilité civile envers les tiers ainsi que celle des concurrents, des conducteurs, de la CSAP, de l'ASAF et des différents services d'organisation, l'Organisateur a souscrit une police d'assurances qui ne peut sortir ses effets qu'à l'intérieur du Parc des coureurs (officiel et attente), sur le parcours de l'épreuve et ses abords, sur les itinéraires de sortie ou de rentrée des parc des coureurs vers l'endroit de l'épreuve, tant pendant l'épreuve elle-même que pendant les entraînements. Le montant de la prime est inclus dans les frais de participation.

Le règlement a été approuvé par :

- Didier VANESSE (Lic. ASAF n°HT356) pour la CSAP HAINAUT, en date du 24 Février 2016
- Herman NYSSSEN(Lic. ASAF n°NA003) pour l'ASAF, en date du 2 mars 2016.

**Club organisateur : A.S.A. TORNACUM (Ht 01)**  
**Epreuve: COURSE DE COTE DE MONT-ST-AUBERT**  
**Date : 3 AVRIL 2016**

**Bulletin d'inscription à renvoyer pour le Vendredi 1er avril 2016 (VOIE POSTALE UNIQUEMENT)**  
à **A.S.A. TORNACUM 7, rue Dubus, 7506 WILLEMEAU**

**\* C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N**

<b>Engagement reçu *</b> Le ...../...../.....	<b>Paiement reçu*</b> Le ...../...../.....	<b>DIVISION *</b>	<b>CLASSE*</b>	<b>NUMERO ATTRIBUE*</b>
--	---	-------------------	----------------	-------------------------

**PILOTE** (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

**Je, soussigné,**

Nom : ..... Si pseudonyme : ..... Prénom : ..... Homme / Femme

Né(e) le : ..... Adresse : ..... N° : ...

Code postal : ..... Localité : .....

Si nous devons vous contacter : N°Tél/ GSM : ..... E-mail : .....

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.  
M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.  
Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASA et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

**LICENCE**

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....
<b>Division 1</b>	<b>Classe 1</b> Min. B (0 à 1400 cc)		<b>Classe 2</b> Min. B (+ de 1400 à 1600 cc)			<b>Classe 3</b> Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		<b>Classe 4</b> Min. A4 (+ de 2000 cc)				
<b>Division 2</b>	<b>Classe 5</b> Min. B (0 à 1400 cc)		<b>Classe 6</b> Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)			<b>Classe 7</b> Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		<b>Classe 8</b> Min. A4 (+ de 2000 cc)				
<b>Division 3</b>	<b>Classe 9</b> Min. A4 (0 à 1150 cc)		<b>Classe 10</b> Min. A4 (+ de 1150 à 1400 cc)		<b>Classe 11</b> Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)		<b>Classe 12</b> Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		<b>Classe 13</b> Min. A3 (+ de 2000 cc)			
<b>Division 4</b>	<b>Classe 14</b> Min. A3 Kart-cross (0 à 650 cc)			<b>Classe 15</b> Min. A3 (0 à 1600 cc)			<b>Classe 16</b> Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		<b>Classe 17</b> Min. A3 (+ de 2000 cc)			
<b>Division Histo Démo</b>	<b>(Voir art. 4.6 du RP CC/Sprint) Jusqu'au 31/12/90</b>					<b>Licence minimale : L ou 1J-L</b>			<b>Parcours non chronométré</b>		<b>Pas de doublons</b>	
<b>Division Access</b>	<b>(Voir art. 4.7 du RP CC/Sprint) 1600cc max. – 150cv max.</b>					<b>Licence minimale : L ou 1J-L</b>			<b>Parcours non chronométré</b>		<b>Pas de doublons</b>	

**VEHICULE** (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Division	Classe	Année de fabrication
.....	.....	.....CC	.....	.....	.....

**Passeport technique ASAF n°.....**

**ECURIE :** .....

**\*A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture**

Si Pilote seul	*Nom du 1° Pilote	*Nom du 2° Pilote
(x) <input type="checkbox"/>	.....	.....

(x) Cocher dans la case. Merci. Voir article 11.2 du présent règlement particulier.

Date : .....

Signature du pilote, précédée de la mention « Lu et approuvé » : .....

**Numéro attribué à la voiture :** .....

**Course de Côte de Mont-St-Aubert**

Date : 3 Avril 2016

n°:.....

**VERIFICATIONS****PILOTE** (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Nom : .....		Si pseudonyme : « .....		Prénom : .....		Signature : .....						
Province :	<b>ASAF</b>					<b>VAS</b>				<b>N° Licence</b>	<b>Type</b>	
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV	.....	.....
	<input type="checkbox"/>											

**VEHICULE** (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe
.....	.....	.....CC	O / N <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>	.....	.....
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies			
Pare-brise		Pneumatiques			
Eclairage		Fixations des roues			
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisation d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)			
Ceintures de sécurité / Harnais		Divers :			
Batterie		Autocollant ASAF			
Extincteur		N° Passeport ASAF			
- Appui-tête					
Casque / HANS		EN ORDRE <input type="checkbox"/>			
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME <input type="checkbox"/>			
Sièges					
Publicités sur vitres					
Rétroviseurs Ext. / Int.					
Ornement extérieur					
Echappement					
Protections des tuyauteries					
Poids					

Commissaire Technique  
Nom/Cachet :  
Licence n°:  
Signature du  
**SECRETARIAT ADMINISTRATIF :**

<b>EPREUVE : Course de Côte de Mont-St-Aubert</b> Date : <b>3 Avril 2016</b>	N° :
---	------

## VERIFICATIONS

### HISTO DEMO / ACCESS (EN C.C/SPRINT)

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

<b>PILOTE / CONDUCTEUR</b> (remplir en caractères d'imprimerie, svp)						
Nom :		Prénom :		Signature :		
Si pseudonyme : « ..... »						
<b>LICENCE</b>	<b>ASAF</b>			<b>VAS</b>	<b>NUMERO</b>	<b>TYPE</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Je, soussigné,..... atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, que les éventuelles modifications y apportées, l'ont été dans les règles de l'art et que, si le véhicule est immatriculé, il l'est en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :

### Spécifique « Access »

Je, soussigné,..... atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est en parfait état de marche, conforme aux impositions du Code de la Route et qu'aucune modification n'y a été apportée. En conséquence de quoi, j'assume les conséquences des manquements qui pourraient y être découverts.

Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :

<b>VEHICULE</b>						
Début de la production :			Fin de la production :			
Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis			HISTO DEMO	ACCESS
<b>RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE EVENTUELLE ET A L'ORGANISATEUR</b>						
Documents de bord			EN ORDRE			<input type="checkbox"/>
Eclairage			NON CONFORME			<input type="checkbox"/>
Ceintures de sécurité / Harnais						
Extincteur			<b>Commissaire Technique</b>			
Casque			Licence N° :			
Pneumatiques			Nom/Cachet :			
Divers :						
			<b>SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :</b>			